



SÉPUR DÉMENT L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS SANS-PAPIER ET ATTEND LES CONCLUSIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Thiverval Grignon, le 22 décembre 2021

Depuis plusieurs semaines, Sepur se trouve au cœur d'une polémique faisant état de travail illégal et de racket par des chefs d'équipe de certains travailleurs intérimaires qui interviennent dans l'entreprise. Sepur est calomniée et diffamée par le biais de plusieurs articles que nous ne pouvons laisser sans réponse.

Pas de système Sepur, pas d'emplois illégaux

Tous les documents présentés par les intérimaires qui interviennent chez Sepur ont été validés par la Préfecture. Nous n'avons aucun moyen de nous substituer aux contrôles de l'État.

Les agences d'intérim avec lesquelles travaille Sepur ont été victimes d'« alias », c'est-à-dire de personnes qui ont présenté des titres de séjour valides mais qui ne sont pas les leurs, pour pouvoir travailler.

Sepur n'est pas responsable des faits qui lui sont reprochés. Au contraire, nous en sommes victimes.

« En aucun cas, les pratiques illégales dont nous sommes accusés sont perpétrées au sein d'un système que nous alimentons. Nous sommes le premier opérateur de collecte de déchets en Ile-de-France, au service de 10 millions d'habitants. De telles pratiques sont tout simplement incompatibles avec les valeurs de notre entreprise. » a déclaré Claire Héry, DRH de Sepur

- ➔ Face à ces pratiques illégales dont Sépur est victime, nous avons demandé à nos prestataires, les agences d'intérim de **renforcer le contrôle des documents fournis par les candidats à l'embauche.**
- ➔ Nous leur avons également demandé de **cesser le recrutement de candidats en ligne** et de préférer le recrutement des personnes en physique.

Une enquête de l'inspection du travail en cours, dont nous n'avons aucun retour

S'agissant de l'enquête dont il est fait mention dans l'article du Monde du 21/12/2021, Sepur a en effet reçu la visite de l'Inspection du travail sur plusieurs sites en octobre 2021. Nous avons fourni tous les documents demandés par les enquêteurs.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune information de l'Inspection du travail. **Aucun élément n'a été porté à notre connaissance prouvant l'implication de chefs d'équipe Sepur dans un éventuel système de racket.** Les seuls éléments dont nous disposons sont les propos rapportés par voie de presse.

- ➔ Nous avons mobilisé l'ensemble des managers de Sepur pour leur rappeler leur devoir d'alerte quant à des pratiques d'abus illégaux.
- ➔ **Si les faits dénoncés étaient avérés par l'inspection du travail ou par le biais d'une enquête de police, nous les condamnerons avec la plus fermeté et sévérité.** Il s'agira de la sanction la plus lourde dans une entreprise, celle du licenciement immédiat.



Sepur au service de 10 millions d'habitants

Depuis le début de cette polémique, nous avons mené à bien l'intégralité de nos missions de service public. Nous continuons de collecter les déchets, assurer la propreté des villes, réparer les incivilités, valoriser le tri sélectif des usagers et produire de nouvelles ressources, le tout porté par près de 2500 collaborateurs engagés et fiers d'appartenir à l'entreprise. Nous ne pouvons plus laisser nos 1200 ripeurs et agents de propreté, 800 chauffeurs, 500 chefs d'équipe, managers, employés administratifs, mécaniciens, apprentis...se faire calomnier de la sorte.

A propos de Sepur

Leader français de la gestion des déchets, Sepur mène, depuis 60 ans, une mission de service public au bénéfice de notre cadre de vie. La PME maîtrise tous les métiers de la chaîne de valeur du déchet : la collecte en agglomération ou en entreprise, le tri et la valorisation des biodéchets, et l'entretien des espaces urbains.

- En 2020, Sepur a collecté 1,7 millions de tonnes de déchets auprès de particuliers et d'entreprises.
- En 2021, Sepur accompagne plus de 1300 communes dans 17 départements franciliens au bénéfice de 9 millions d'habitants.
- Fort de cet ancrage local solide, Sepur déploie son expertise dans de nouveaux territoires métropolitains.

Contact presse

Agence Artcher

Servane Haycraft : servane.haycraft@artcher.fr / 06.50.47.88.55

Jeanne Weinand : Jeanne.weinand@artcher.fr / 06.49.59.30.18